

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2018.  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.  
 Nombre de votants : 10 pour le point 1 et 11 pour les suivants  
 Nombre de procurations : 2

**PRESENTS** : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse (après le point 1). LACROIX Josie. BAILLOUD Monique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. EPISSE Jean-Claude.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : LESNIOHSKI Simon à CORTES Daniel - GENTON Dominique à MOULIN Bernard

**EXCUSES** : ASSEMAT Nicole

**ABSENTS** : ZABOROWSKI Dorothee. JOLLY Myriam. NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC DE BASE - SEDI

Dans le projet de transférer la compétence « Eclairage Public » au SEDI la commune doit faire réaliser un diagnostic complet datant de moins de 6 mois à la date du transfert.

Ce diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

La technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin ;

Le SEDI propose d'établir un tel diagnostic ; que son programme permet, outre l'état des lieux du patrimoine, de recueillir des recommandations d'améliorations et de mise en conformité du patrimoine ainsi que de hiérarchiser et chiffrer les différentes actions à engager afin de constituer une aide à la décision pour la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public ainsi que l'élaboration de la cartographie informatique du réseau sur tout ou partie de la commune ;

La délibération n° 145 du conseil syndical du SEDI du 8 décembre 2014 prévoit la participation de ce dernier pour la réalisation d'un diagnostic selon le plan de financement suivant :

Points Lumineux	Coût diagnostic + cartographie (€ TTC)	Participation C <sup>ale</sup> 40%	Participation C <sup>ale</sup> 20%
≤ 50	1 025 €	410 €	205 €
51 – 100	2 250 €	900 €	450 €
101 - 200	3 550 €	1 420 €	710 €
201 - 300	4 325 €	1 730 €	865 €

Le SEDI prend en charge le coût du diagnostic lorsque la commune transfère sa compétence dans les six mois suivants la restitution du diagnostic ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de faire réaliser par le SEDI un diagnostic de l'éclairage public de base de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau).

2. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

- + Conseil d'école
- + Fusion CCPR/CCTB
- + OVIV : → Assemblée générale le 6 avril 2018 au foyer.
  - Avis défavorable pour la mise en place de bacs extérieurs à la salle associative
- + Changement d'opérateur téléphonique à l'école et installation d'une ligne à la salle associative

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h45